



Projet de requalification de la place Saint Nicaise: « Présentation de l'esquisse du projet d'aménagement »

Mercredi 31 mai 2023 - 18h30 / 20h30

Salle des fêtes de l'hôtel de ville

Propos introductifs

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les participants à cette réunion. C'est un projet qui tient à cœur à la ville de Reims et qui a fait l'objet d'un travail par les équipes de la collectivité. La concertation du dernier trimestre a permis d'enrichir la conception des espaces publics. Cette place n'est aujourd'hui pas digne du secteur classé au patrimoine mondial de l'Unesco, à proximité des maisons de champagne prestigieuses.

L'ordre du jour de la réunion consiste en la restitution de la concertation de février 2023 pour mettre en valeur ce projet co-construit qui fait la part belle au patrimoine, au végétal et à tous les modes de déplacement. C'est dans le cadre de la politique Reims Nature, que la collectivité développe une qualité de ville au bénéfice de tous les Rémois. C'est un investissement important qui doit être conforme aux attentes des uns et des autres.

Gwenn Lamandé présente le détail de l'ordre du jour de la réunion. :

Rappel de l'état des lieux

Mme Agathe Laval présente le périmètre du projet de 5000m² équivalent à la place Royale. Cette place est située à l'articulation de la coulée verte et des parcs (Arènes du sud et St Nicaise). Il y a une ambiance à forte densité végétale d'un côté et une densité urbaine de l'autre. Le site est positionné sur les buttes St Nicaise en surplomb par rapport au paysage environnant, ce qui permet des perspectives sur le patrimoine adossé.

Le lieu est riche en histoire avec l'église Saint Nicaise démolie mais dont les traces sont encore présentes sous l'espace public.

Le site est dans le périmètre de l'AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) St Nicaise, qui valorise le patrimoine bâti. Il s'agira de jouer à travers le futur aménagement pour proposer un écran végétal devant les parties les moins valorisantes et à contrario dégager les séquences à mettre en valeur. Les alignements d'arbres devront être conservés, par contre une marge de manœuvre est possible par rapport à la structure de l'alignement, qui peut se concevoir comme une épaisseur plantée et un couvert arboré non aligné de manière stricte. Selon où on se situe sur la place, on aperçoit la cathédrale, la basilique Saint-Remi et le grand paysage.

La desserte en transports en commun du site est de qualité. Mais pour les vélos, ce n'est pas confortable et pour les piétons c'est pire en particulier pour les traversées. Les circulations pour les personnes à mobilité réduite ne sont pas lisibles et adaptées, elles sont même dangereuses.

La nature est réduite à de petits terre-pleins routiers qui ne sont pas forcément à l'échelle des lieux, par ailleurs inaccessibles et dangereux pour les services qui les entretiennent.

Dans les contraintes du site on retrouve les fonctions liées au commerce et à la maison de champagne adressée sur cette place : livraisons, stationnement, autocars, secours, ramassage des ordures ménagères. Il y a des vestiges archéologiques, sous-jacents à l'enrobé, pour lesquelles il y aura nécessairement des fouilles, ainsi que des cavités identifiées sous le site.





Synthèse des échanges de la réunion du 10 février 2023 :

Les échanges précédents ont mis en avant :

- L'opportunité de s'articuler avec le parc des buttes saint Nicaise
- La nécessité de trouver du stationnement pour les clients des commerces, les habitants et les touristes
- La nécessité d'une réflexion autour du plan de circulation à une échelle plus large que le périmètre opérationnel du projet
- La nécessité d'apporter une solution pour la mauvaise gestion des eaux pluviales en bas de la rue Saint Jean Césarée
- La possibilité d'installer une fontaine
- L'amélioration de la gestions des déchets
- Végétaliser la place
- Un espace accessible pour tous,
- Sécuriser les traversées,
- Requalifier les rues connexes au projet

Enjeux du projet

Les enjeux du projet sont liés à son intégration au centre-ville étendu, tout en tenant compte des attentes / besoins des riverains et habitants, des contraintes techniques, financières et environnementales.

Le site de projet est majoritairement enrobé et ne procure pas d'ombre. Cette place n'offre pas une image qualitative pour les Rémois comme pour les touristes. L'esprit des lieux permet de s'inspirer des détails architecturaux art déco, des dallages de l'ancienne église St Nicaise, du champagne et sera un projet durable.

Présentation des scénarii :

Les invariants du projet définissent les points communs aux deux scénarii travaillés :

Marquer l'entrée de ville de manière cohérente avec l'esprit des lieux. Il s'agira de travailler la place comme un lieux de destination, faisant référence à l'art déco et au patrimoine. Un lieu propice à la flânerie, retravaillé à différentes échelles et qui peut se voir depuis les logements, dont on peut profiter lorsqu'on est véhiculé ou à pied.

Les inspirations du projet sont en lien avec l'histoire des lieux pour la place : le niellage, la rosace de l'ancienne église St Nicaise dessinée par Viollet Le Duc, l'art déco. Les éléments à valoriser sont indiqués dans l'AVAP, en particulier les perspectives sur les éléments du patrimoine.

Il est à noter les évolutions du trafic par mode de déplacement, avec des perspectives vers un rééquilibrage au profit des transports en communs, du vélo et une baisse de l'utilisation de la voiture. Dans les deux scénarios, les circulations ont été repensées pour sécuriser le site et les usagers. L'emprise de la voirie a été recomposée de manière à dégager des espaces disponibles.

Le principe est de diminuer les entrants vers l'axe Lambert / Hugo, pour limiter les risques. Seule la rue Aubert est maintenue dans le sens entrant vers l'axe structurant pour limiter les conditions accidentogènes.





Scénario 1 – La place étendue

Une vidéo est diffusée qui permet de visualiser une vue aérienne du scénario projeté numéro 1. Des vues aériennes sont également présentées. Elles montrent le lien entre la place et la basilique Saint Remi. La place St Nicaise est une entrée de ville qui fait le lien entre la ville dense et les parcs alentours. Le traitement du sol est le même de chaque côté de la place. Le but est de relier les différents espaces de la ville grâce au futur aménagement. Cette place n'est pas plane, les jardinières imaginées redonnent une planéité à la place. Le dessin au sol s'inspire des courbes art déco et de l'univers organique du végétal, le projet met en valeur les architectures remarquables adressées sur le site. Les immeubles à valoriser sont mis en avant par l'implantation d'une végétation plus basse. Les jardinières mettent les voitures à distance des pieds d'immeuble. Les flux routier et vélo sont marqués, les espaces sont pacifiés et végétalisés.

Un participant s'interroge sur les accès aux garages des immeubles sur la place.

Mme Diarra Jovet confirme que le maintien des accès est prévu, les espaces accessibles seront gérés par des bornes pour les résidents, les livraisons et les accès pompiers. Le sol est traité de manière harmonieuse.

La places dédiées, PMR (personnes à mobilité réduite), cars, livraisons, et arrêts minutes sont identifiés sur un plan. Le réseau cyclable est présenté (notamment la RV1 – Reims à vélo 1), le projet intègre ce schéma global à l'échelle de la ville de Reims. Les cheminements piétons sont présentés avec des images de références d'un mobilier qui se positionnera sur la place et dont le design et l'emplacement reste à définir. Il permettra de se reposer et d'éviter le stationnement sauvage.

Mme Agathe Laval indique qu'il s'agit d'éviter les alignements de potelets en proposant des solutions intégrées telles que l'installation de mobilier et/ou des jardinières avec des assises intégrées.

Scénario 2 - Le Seuil

Le second scénario est présenté dans une vidéo qui reprend les mêmes cadrages que la précédente proposition.

Toute la place est travaillée en béton imprimé. Le traitement est remarquable, c'est un scénario singulier, plus affirmé et plus compact. Il y a une continuité de matériaux sur la place. On traite le sol en pavés devant la boulangerie pour matérialiser une accroche et inviter les badauds à cheminer vers la butte Saint Nicaise.

Les matériaux utilisés seront l'enrobé, les pavés et le béton imprimé. Les stationnements projetés sont présentés, ainsi que le réseau cyclable et les cheminements piétons, et du mobilier sur mesure.

Mme Agathe Laval indique que l'idée de l'installation d'une fontaine est coûteuse en investissement et en gestion, par ailleurs au regard de la complexité du secteur (vestiges archéologiques sous-jacents et cavités), cette proposition n'est pas retenue. L'idée est de tester un principe innovant de jardins de pluie, où l'eau peut s'infiltrer dans les jardinières, se stocker pour alimenter les plantes et réduire ainsi l'impact sur les sous-sols pour limiter les profondeurs de fouilles archéologiques.

Mme Agathe Laval présente les références de jardinières avec une teinte en acier corten ou or sur leur pourtour. Le principe du motif au sol est présenté. Les mobiliers urbains seront cohérents avec ceux de la charte des espaces urbains de la ville de Reims notamment ceux installés récemment. Les aménagements PMR seront intégrés. La mise en lumière dans les jardinières ou des projections sur les murs (pignons aveugles) ou au sol sont envisagés, un « Spot Selfie » à définir dans l'aménagement et pourquoi pas une bande sonore de l'histoire des lieux (église Saint Nicaise ou Maisons de champagne).





Répartition des usages :

Mme Diarra Jovet présente la répartition des espaces dédiés à l'automobile et aux piétons dans les scénarios 1 et 2. Dans les deux scénarios, la collectivité s'est attachée à rééquilibrer les répartitions au profit du piéton. Les surfaces perméables sont augmentées ainsi que le nombre d'arbres.

Concernant les mobilités, le stationnement sera réduit sur la place. Une étude de stationnement a été menée sur le secteur de projet. Dans un périmètre situé à 10 minutes de la place, il existe des rues dans lesquelles il y a des stationnements possibles ainsi que des parkings de surface. Quatre lignes de bus sont situées à proximité et le BHNS sera mis en service en 2025 vers la voie des sacres et notamment avec l'arrêt St Timothée. Dans le plan Reims à vélo qui structure le maillage vélo sur la ville, la RV1 passera également par le site.

Il a été étudié la possible requalification du boulevard Lambert, qui permettrait d'y ajouter environ 6 places de stationnement dans le secteur. Il y a actuellement 43 places dont 10 stationnements sauvages sur la place.

Synthèse des propos recueillis

« Un participant remercie pour cette présentation. Il indique que le revêtement risque de ne pas suffire à réduire la vitesse, les deux voies sont l'une à côté de l'autre. »

Réponse apportée :

- M le Maire précise et reformule la question : « y aura-t-il des chicanes ou une différence de niveau permettant de rendre effective la réduction de vitesse automobile ? »
- Mme Diane Diarra Jovet indique qu'il y aura un retravail sur ces points, de manière à ce que le projet réponde aux questions de sécurité pour les usagers.

Un participant se demande « comment le motif au sol va durer dans le temps ? »

Réponse apportée :

- Le traitement du béton est envisagé comme le principe du pochoir. C'est un béton désactivé, donc le motif est gravé dans le sol. Si le motif est amené à s'atténuer par l'usage (notamment pour l'hypothèse dans laquelle la voirie est traitée avec ce procédé), la collectivité interviendra pour rafraîchir le motif grâce à des gabarits spécifiques.

« Les pavés ne sont pas de qualité sur les rues adjacentes »

Réponse apportée :

- Le projet intègre la mise en place de pavés plans / lisses, non glissants et accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

« La vitesse est importante en journée »

Réponse apportée :

- Les voies seront resserrées pour réduire la vitesse, des plateaux seront étudiés pour les traversées piétonnes.





- L'implantation de jardinières et du mobilier ainsi que la matérialité mise en place incitera à réduire aussi la vitesse, par son vocabulaire moins routier.

« *Quel est le devenir de la friche industrielle Renard-Canut. Peut-on créer un parking à ce niveau ?* »

Réponse apportée :

- Monsieur le maire précise que le site n'est pas une friche aujourd'hui, qu'il s'agit d'une parcelle privée, et que la collectivité ne dispose pas d'information sur ce sujet.

« *Que va faire Taittinger sur les bâtiments qu'il a acquis à l'angle de la boulangerie ?* »

- Monsieur le maire indique que la collectivité n'a pas d'information à ce sujet.

Une participante indique qu'elle comprend que la voie restera à 50km/h.

Réponse apportée :

- M Alain Bertolotti indique que la rue doit être aménagée pour être règlementée en zone 30 : le pincement de la place, la végétation et le traitement de sol inciteront à réduire la vitesse. Il faudra trouver des solutions aux heures creuses pour réduire la vitesse de manière plus contraignante.

« *Le sens de circulation va-t-il changer dans les deux cas ? pour Aubert / St Nicaise et réservoir* »

Réponse apportée :

- La proposition de changement du sens de circulation pour ces rues est confirmée dans les deux scénarios.

« *La rue Saint Nicaise ne sera accessible qu'aux riverains ?* »

Réponse apportée :

- La rue St Nicaise sera accessible aux riverains mais aussi aux touristes et de manière générale aux usagers.

Une participante revient sur la marchabilité de la place, « car les passages piétons proposés dans les scénarios restent identiques. »

Réponse apportée :

- La restructuration de la voirie permet de transformer l'espace et d'offrir plus de places pour les piétons. L'accessibilité PMR sera améliorée même si 100% des espaces ne pourront pas être modifiés du fait de la déclivité de la place et de sa configuration (seuils des propriétés riveraines et position sur une butte).

« *Cette place permet aujourd'hui de faire demi-tour, est-ce que cela sera maintenu ?* »

Réponse apportée :





- Le demi-tour sur la place ne sera plus possible au terme des aménagements. En effet, c'est un choix de ne plus considérer cette place comme un rond-point routier et de faire évoluer le site vers un espace qualitatif propice à d'autres usages que routier et monofonctionnel de transit.
- Des arrêts-minutes seront prévus au niveau de la boulangerie, et l'arrêt de cars pourra se transformer en arrêts minute.

Un participant revient sur la circulation qui va devenir complexe vers le centre-ville.

Réponse apportée :

- Mme Agathe Laval indique que les modélisations du laboratoire de voirie du grand Reims ont montré un réalisme dans les propositions formulées, et l'ensemble des études menées sur le centre-ville et dans les projets urbains permettent d'affirmer que la circulation sera encore possible. Pour autant, le flux de transit devra se reporter sur les rocades / boulevards inter-quartiers.

Une participante revient sur les circulations rue de Giot / rue Victor Hugo. Celle-ci s'inquiète de la potentielle surcharge de véhicules autour de ce carrefour déjà dangereux.

Un participant indique que le scénario 1 semble plus adapté car il différencie mieux les espaces dédiés aux piétons et ceux dédiés aux voitures. C'est de nature à rassurer les uns et les autres.

Un autre participant confirme, il émet une remarque sur l'accès des très nombreuses voitures de touristes sur la zone piétonne.

Réponse apportée :

- M. le Maire indique que la maison de Champagne prévoit une autre entrée pour ses salariés. M Alain Bertolotti précise que la maison de champagne envisage une montée en qualité de ses visiteurs avec un allègement des flux de véhicules particuliers.
- Mme Agathe Laval indique que le projet envisage de guider les véhicules pour éviter les stationnements sauvages, grâce à du mobilier urbain sur mesure.

Un autre participant indique le scénario 2 est plus élégant et favorise les accès à la boulangerie.

Une participante indique son attachement à la boulangerie et s'inquiète de son devenir.

Un participant se demande pourquoi il n'a pas été envisagé un grand mail piéton central ?

Un participant se pose la question s'il est prévu des leds clignotantes au niveau des passages piétons et des pistes cyclables ?

Réponse apportée :

- M. le Maire précise que l'on change la destination de ce lieu, on passe d'un espace routier à un espace plus généreux pour les piétons. De la signalisation sera donc prévue pour indiquer que l'on est dans un espace piéton.
- L'idée d'un grand mail central ne permet pas de proposer un espace généreux pour les piétons, et ne règle pas le problème de la sécurisation des traversées piétonnes. Ensuite la proposition est





peut-être réductrice par rapport à ce que cadre le mail. L'objectif est d'embrasser l'ensemble de l'espace public et de travailler une recombinaison globale qui permette de répondre à toutes les contraintes et pour une mise en valeur de l'ensemble du patrimoine environnant.

Un participant reprend l'idée d'un passage piéton plus large et central pour éviter d'avoir deux petites places séparées par un boulevard. La traversée est fondamentale pour relier cet espace et lui donner son unité.

Réponse apportée :

- M. le Maire confirme que le scénario deux est probablement plus propice à la connexion des deux parties nord et sud de la place.

Un participant demande de revenir à l'accès aux garages à cause des manœuvres contraintes pour se garer.

Réponse apportée :

- Mme Diane Diarra Juvet indique que la giration adaptée pour accéder aux propriétés riveraines est prévue et sera identique dans les deux scénarios.
- M Le Maire confirme que les girations seront bien contrôlées avec les besoins des utilisateurs.

Un participant propose d'installer un stop sur le boulevard pour qu'il y ait un véritable arrêt de véhicules.

Une participante propose de piétonniser les rues Saint Sixte et des Salines, comme la rue Saint Maurice et précise par ailleurs que sa sortie de garage est particulièrement difficile.

Réponse apportée :

- M Le Maire indique que la place Saint Timothée va être requalifiée prochainement dans le cadre du projet de la voie des sacres.
- La mise en place d'un stop sur le boulevard Lambert / Hugo paraît complexe au regard des flux importants qui transitent sur cette voie structurante.

Un participant demande comment se passe le passage des camions OM.

Réponse apportée :

- Mme Laval précise que le ramassage des ordures ménagères a été vu avec les services concernés, en ce qui concerne la demande formulée lors de la réunion de février ce point sera traité. Le circuit des OM sera adapté en fonction des nouveaux changements liés au projet, ce point est à approfondir.

Un participant demande comment sera géré le flux de touriste sur site et propose de bien matérialiser ce flux sur la rue Saint Sixte.

Un participant se questionne sur la sortie unique de la place par la rue Saint Nicaise. Il indique que la rue est prise parfois à contre-sens pour éviter les bouchons.

Réponse apportée :





- M. Le Maire indique que la circulation sur le boulevard est maintenue, la rue des salines passe à sens unique.

Un participant revient sur la perspective sur la basilique, il trouve dommage qu'on n'exploite pas plus les vues sur le patrimoine.

Un participant indique qu'il n'est pas en mesure de faire un choix car les scénarios sont à ses yeux identiques. Il propose une meilleure liaison centrale en lien avec le tourisme de Saint Remi, vers Taittinger, pour donner la priorité au piéton. Les végétaux en partie basse masquent la vue pour les automobilistes. Il souhaite un scénario avec un passage piéton central pour pouvoir se prononcer. Pourquoi pas aussi créer un îlot central.

Un autre participant revient sur le passage piéton proche de la boulangerie sur lequel les véhicules arrivent très vite. Il propose un changement d'altimétrie de la voie pour faire ralentir les voitures.

Réponse apportée :

- M. Alain Bertolotti indique qu'il est possible de faire un traitement en plateau mais pas un ralentisseur.
- Mme Agathe Laval indique que l'îlot central viendrait dilater la voie et diminuer l'espace piéton.
- M. Alain Bertolotti indique que le refuge central doit en effet mesurer au moins 2 mètres au niveau réglementaire.

Afin d'avoir une tendance des préférences, les scénarios 1 & 2 sont ensuite soumis au vote à main levée. Le **scénario 1** a obtenu 14 votes et le **scénario 2** a obtenu 11 votes.

Présentation du calendrier des prochaines étapes :

Mme Gwenn Lamandé présente ensuite le planning des opérations :

- Les études techniques et réglementaires débuteront en juin et courront jusqu'en décembre 2022.
- Le démarrage des travaux est prévu début 2024 et commencera par des fouilles archéologiques.
- La livraison des aménagements est prévue pour courant 2025.

Conclusion

Monsieur le Maire conclut la séance et remercie les participant(e)s pour leur présence. Il est rappelé la possibilité de déposer des avis et remarque à l'adresse mail : democratie.locale@reims.fr

